

Direction de l'enfance, de la jeunesse et
de la cohésion sociale
Service de la jeunesse et des loisirs
A l'att. de Mme E. Papaux
Case postale 5032
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 avril 2014

Consultation du rapport-préavis « La politique familiale conduite par la Ville de Lausanne »

Madame la Cheffe de service,

Travaillant régulièrement en étroite collaboration, les comités de nos deux associations ont décidé de s'associer pour répondre à cette consultation. Nous en profitons pour vous remercier de la confiance témoignée en nous invitant à participer à cette démarche.

Comme le montre votre intéressant rapport, la richesse et la variété des prestations de la politique familiale lausannoise permettent de couvrir de nombreux domaines d'activités.

Après examen du rapport-préavis, il nous faut relever un aspect qui nous paraît lacunaire ; si les prestations associatives sont indiquées dans l'état des lieux réalisé, il n'y est plus fait référence lorsqu'il s'agit de relayer l'information aux familles. Il nous semble pourtant important que ces prestations associatives, subventionnées ou non, mais néanmoins complémentaires à celles de la Ville, soient intégrées à cette mission.

Sur le fond, nous souscrivons aux principes qui sous-tendent vos propositions, à savoir :

- La nécessité de coordonner les prestations de la Ville et de permettre aux différents acteurs d'avoir une vision globale (niveau stratégique)
- La nécessité d'améliorer l'information aux familles, ainsi que leur orientation et la transmission des informations (niveau opérationnel).

Il nous est cependant difficile de nous déterminer pour une variante par rapport à l'autre. En effet, en tant que représentants des familles, nous craignons que la première variante ne soit pas suffisamment efficace, notamment au vu de l'importance de renforcer l'action de terrain, et trouvons la seconde trop légère pour répondre aux nombreuses attentes des partenaires et des familles. Permettez-nous dès lors de vous proposer un condensé « du meilleur des deux variantes », comme décrit ci-dessous.

✓ Au niveau stratégique :

1. Constitution d'une commission de coordination de politique familiale, telle que prévue par la variante 2

Cette commission réunirait les acteurs concernés (services de la Ville, associations, acteurs cantonaux concernés) auxquels s'ajouteraient la Délégation à la politique familiale (cf infra) et celle du BIP.

Il s'agit de mettre en réseau les différents partenaires pour :

- permettre une véritable coordination des actions de ses différents membres (échanger des informations, mais aussi éviter les doublons, concerter certaines actions, etc.),
- donner des impulsions à l'échelle de la Ville et
- proposer de pistes d'actions concrètes (communes ou non) en faveur des familles.

Afin que les travaux d'une telle commission puissent être nourris et mènent à de réelles actions concrètes, la commission doit être outillée, d'où la création d'un poste stratégique de Délégué-e à la politique familiale.

2. La création d'un-e un poste de Délégué-e à la Politique familiale (poste de coordination à 50 – 80%, rattaché à la DEJCS, comme prévu dans la variante 1), dont les missions seraient :

- Avoir une vision d'ensemble et une connaissance détaillée des prestations offertes par la Ville et les associations (subventionnées ou non)
- Approfondir la connaissance des familles lausannoises et de leur évolution
- Assurer l'information et la coordination entre les différents services
- Apporter un regard « familles » dans les politiques conçues et menées par la Ville
- Etre ressource pour la préparation de documentation ad hoc (> plateforme internet, bornes informatiques).

La Délégation à la PF jouera ainsi un rôle fondamental de relais entre le stratégique et l'opérationnel, nourrissant les réflexions et travaux de la Commission, et alimentant le BIP en ce qui concerne les services à disposition des familles.

- ✓ Au niveau de l'information aux familles :

3. Renforcement et élargissement de la mission du BIP pour répondre aux questions posées par les familles (avec des enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire) au sujet des prestations existantes, grâce à un travail en cheville avec le ou la Délégué-e à la PF.

- Informer les familles des prestations existantes (communales et associatives).
- Orienter les familles vers des organismes spécialisés en fonction des besoins.
- Répertorier les besoins non satisfaits et attentes des familles.

En espérant que notre contribution puisse vous être utile, nous vous adressons, Madame la Cheffe de service, nos salutations distinguées.

Stéphanie Apothéloz
Présidente Pro Familia Vaud



Barbara de Kerchove
Présidente Apé-Vaud

